

Fiche 8 : la précarité financière

Pour un certain nombre de foyers allocataires de la caisse d'allocation familiale (CAF) ou de la mutualité sociale agricole (MSA), les prestations versées (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) ne suffisent pas à assurer des revenus supérieurs au seuil dit de « bas revenus ». Ce seuil, dont la construction est calquée sur celle du seuil de pauvreté, est utilisé pour une approche monétaire de la précarité.

► À retenir

- En Occitanie, 496 121 allocataires de la CAF ou de la MSA sont en situation de précarité financière en 2021. En tenant compte des éventuels conjoints, enfants et autres personnes à charge, plus d'un million de personnes sont en situation de précarité financière, soit 22,8 % des moins de 65 ans de la région ► [figure 1](#).
- Sous l'effet de la crise sanitaire et de la crise économique, le nombre d'allocataires en situation de précarité financière s'accroît fortement en 2020 et 2021 ► [figure 2](#).
- En 2021, 28 % de la population couverte en situation de précarité financière dépend à 100 % des prestations, soit 3 points de moins qu'en 2020 ► [figure 3](#).
- La population couverte en situation de précarité financière parmi les moins de 65 ans est en proportion plus importante dans l'arrière-pays méditerranéen ► [figure 4](#).
- En Occitanie, les couples avec enfants représentent 39 % de la population couverte en situation de précarité financière. Cette part varie de 35 % dans les Pyrénées-Orientales à 47 % dans le Tarn-et-Garonne ► [figure 5](#).

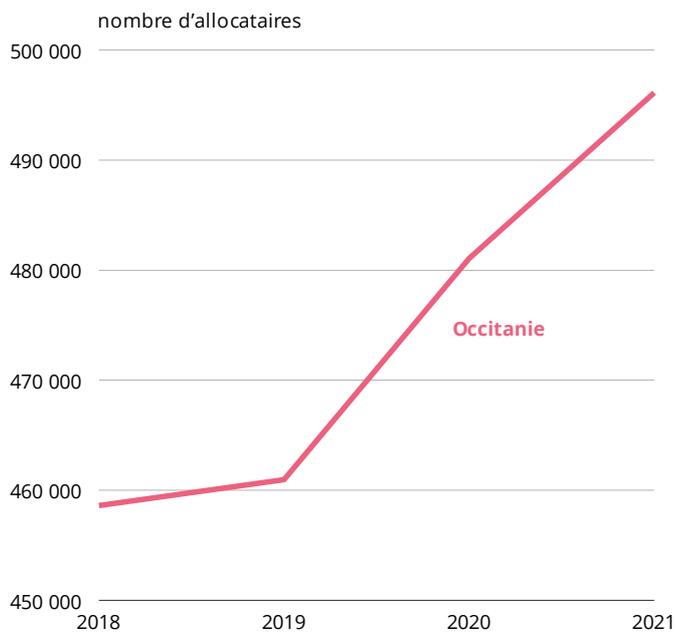
► 1. Allocataires et population couverte en situation de précarité financière en Occitanie au 31 décembre

	Allocataires					Population couverte (1)						
	2019	2020	2021	Évolution 2019-20 (en %)	Évolution 2020-21 (en %)	2019	2020	2021	Évolution 2019-20 (en %)	Évolution 2020-21 (en %)	Part des femmes parmi les adultes en 2021 (en %)	Part de la population couverte parmi les moins de 65 ans en 2021 (en %)
Ariège	12 786	13 422	13 691	5,0	2,0	26 111	26 861	27 673	2,9	3,0	53,7	24,6
Aude	33 511	34 228	34 853	2,1	1,8	72 199	72 796	74 736	0,8	2,7	55,3	27,2
Aveyron	15 831	16 415	16 915	3,7	3,0	34 353	34 749	36 275	1,2	4,4	52,0	18,1
Gard	65 150	66 977	67 762	2,8	1,2	146 158	148 211	151 856	1,4	2,5	55,7	26,5
Haute-Garonne	96 959	102 604	107 189	5,8	4,5	197 066	203 882	216 605	3,5	6,2	55,0	18,2
Gers	11 362	11 855	12 109	4,3	2,1	24 638	25 260	25 968	2,5	2,8	53,5	18,9
Hérault	102 278	107 947	112 096	5,5	3,8	219 581	225 158	236 374	2,5	5,0	55,2	25,2
Lot	11 052	11 542	11 602	4,4	0,5	22 762	23 329	23 836	2,5	2,2	52,2	19,6
Lozère	4 593	4 829	5 086	5,1	5,3	9 384	9 748	10 248	3,9	5,1	49,1	18,1
Hautes-Pyrénées	15 146	15 797	16 587	4,3	5,0	31 712	32 736	34 326	3,2	4,9	54,4	20,6
Pyrénées-Orientales	47 699	49 588	50 773	4,0	2,4	101 533	104 324	108 014	2,7	3,5	55,6	30,3
Tarn	26 341	27 226	28 123	3,4	3,3	57 964	58 959	61 302	1,7	4,0	55,1	21,1
Tarn-et-Garonne	18 244	18 626	19 335	2,1	3,8	43 446	43 713	46 155	0,6	5,6	55,8	22,7
Occitanie	460 952	481 056	496 121	4,4	3,1	986 907	1 009 726	1 053 368	2,3	4,3	54,9	22,8

(1) La population couverte comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales. Le seuil mensuel de bas revenus à 60 % est de 1 096 euros pour l'année 2019, de 1 105 euros pour l'année 2020 et de 1 135 euros pour l'année 2021.

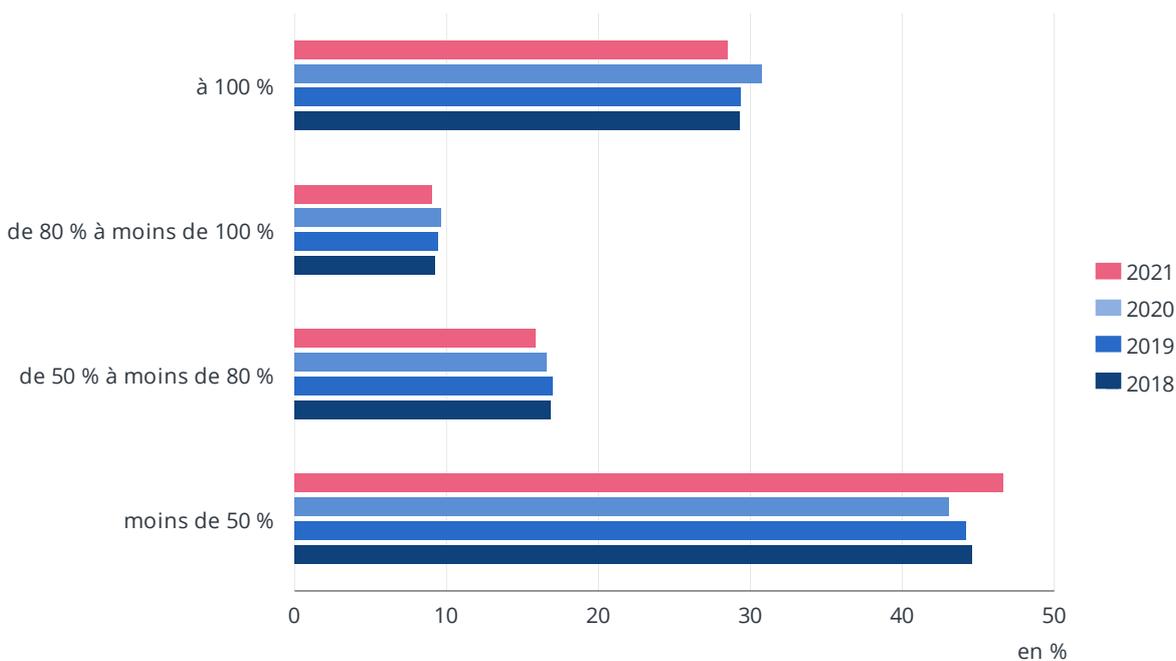
Sources : CAF, MSA, Insee.

► 2. Allocataires en situation de précarité financière en Occitanie entre 2018 et 2021



Sources : CAF, MSA.

► 3. Dépendance aux prestations de la population couverte en situation de précarité financière en Occitanie

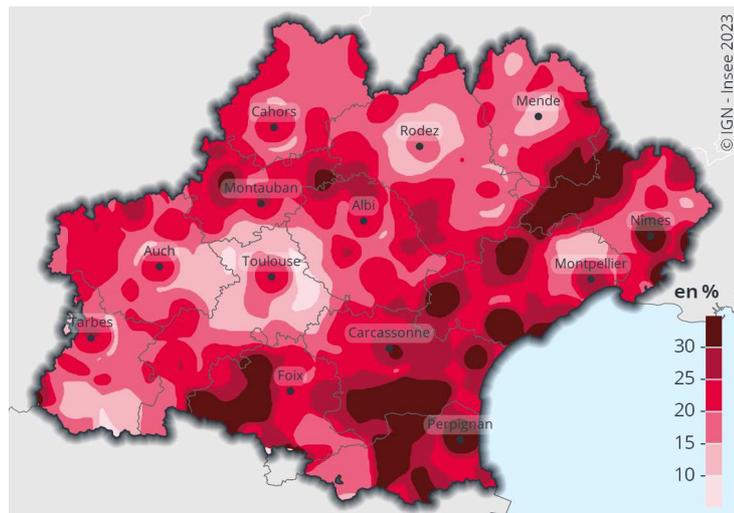


Lecture : en 2021, en Occitanie, 28 % de la population couverte en situation de précarité financière dépend à 100 % des prestations.

Sources : CAF, MSA, Insee.

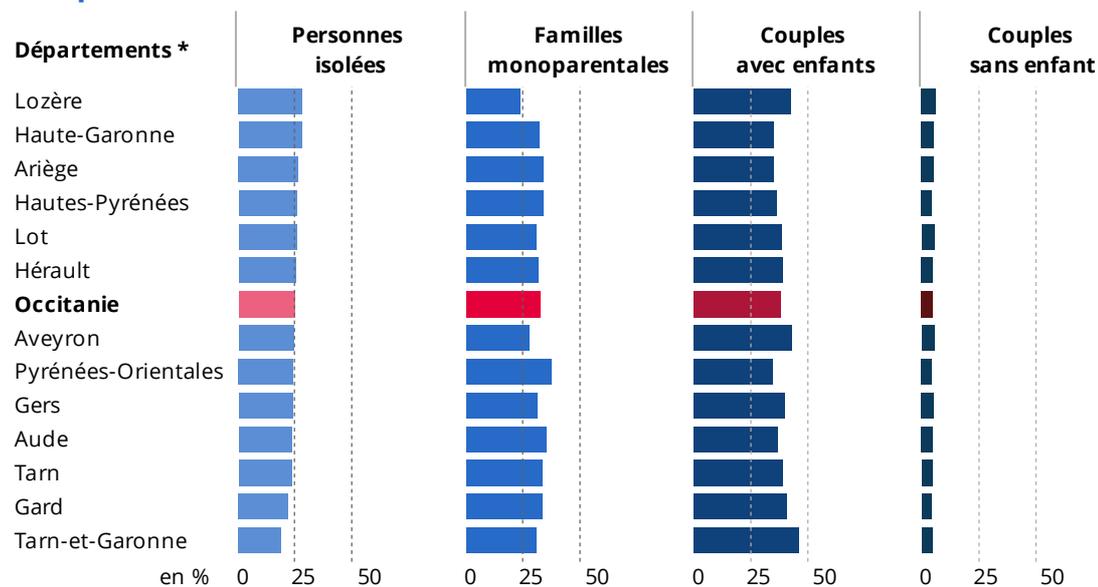
► 4. Part de la population couverte en situation de précarité financière parmi les moins de 65 ans en Occitanie au 31 décembre 2021

données lissées



Sources : CAF, MSA, Insee.

► 5. Répartition de la population couverte en situation de précarité financière selon la situation familiale par département* d'Occitanie au 31 décembre 2021



* Les départements sont classés selon la part des personnes isolées.

Lecture : en Occitanie, la population couverte en situation de précarité financière comprend 24 % de personnes isolées, 33 % de familles monoparentales, 39 % de couples avec enfants et 4 % de couples sans enfant.

Sources : CAF, MSA.

► Définitions

Les **personnes en situation de précarité financière** sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la CAF ou de la MSA¹ et dont les ressources sont inférieures au seuil dit « de bas revenus ». Cette population d'allocataires de référence couvre un champ plus restreint que celui de l'ensemble des allocataires. En effet, pour certaines catégories d'allocataires (personnes ne percevant aucune allocation CAF ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans ou plus, régimes spéciaux), les organismes n'ont pas connaissance de leurs ressources. Elles ne sont alors pas prises en compte dans ce dénombrement, ce qui a pour effet de sous-estimer légèrement la population en situation de précarité financière.

Les **ressources** des allocataires CAF et MSA servant à mesurer la précarité financière correspondent au revenu disponible avant impôt, soit les revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) de chaque foyer allocataire. Le nombre d'UC est calculé selon les normes européennes : 1 pour le premier adulte du foyer, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Pour les familles monoparentales, une majoration supplémentaire de 0,2 s'applique ici spécifiquement pour l'estimation de familles à « bas revenus ».

Le **seuil de bas revenus** est un seuil relatif utilisé pour une approche monétaire de la précarité. Il est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie des foyers allocataires de prestations sociales. Il est égal à 60 % du revenu (disponible avant impôts) médian par unité de consommation de la population d'allocataires de référence, soit à 1 135 euros mensuels par unité de consommation en 2021 en France métropolitaine.

La **dépendance aux prestations** représente la part des prestations versées par la CAF ou la MSA dans le revenu.

¹ Foyers percevant de la CAF ou de la MSA une prestation familiale, un minimum social ou une allocation logement. Plusieurs prestations peuvent être perçues simultanément